



Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf



Rapport d'activités 2014

Décembre 2014



Sommaire

I. ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU BASSIN VERSANT DE LA BAIE DE BOURGNEUF	5
I.1. MISSION STATUTAIRE	5
I.2. PERIMETRE D'INTERVENTION DE L'ADBVBB	6
I.3. ORGANIGRAMME DE L'ADBVBB	7
I.3.1. Membres du Conseil d'Administration élus le 5 juin 2014	7
I.3.2. Membres du Bureau élus le 17 juillet 2014	8
I.3.3. Equipe opérationnelle	9
II. POLE EAU	10
II.1. LA MISSION DU POLE EAU	10
II.2. ACTIONS MARQUANTES EN 2014 DU POLE EAU	12
II.2.1. Animation de la CLE	12
II.2.2. Approbation du SAGE révisé	12
II.2.3. Mise en œuvre et suivi de deux contrats financiers	12
II.2.5. Soutien aux acteurs du territoire	16
II.2.6. Autres actions de la cellule d'animation	17
II.2.7. Observatoire de l'Eau de la Baie de Bourgneuf	20
III. POLE BIODIVERSITE	22
III.1. LA MISSION DU POLE BIODIVERSITE	22
III.2. ACTIONS MARQUANTES EN 2014 DU POLE BIODIVERSITE	24
III.2.1. Dernière année pour l'animation des Mesures Agro-Environnementales territoriales (MAEt)	24
III.2.2. La mise en œuvre des contrats et de la charte Natura 2000	25
III.2.3. Les études et projets en cours sur le site Natura 2000	26
III.2.4. Des actions de communication pour faire connaître Natura 2000 et sensibiliser à différents enjeux du site	27
IV. AUTRES ACTIVITES	29

MOT DU PRESIDENT



L'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf poursuit ses missions d'accompagnement et d'assistance technique auprès des acteurs du territoire dans un objectif commun d'amélioration de la qualité des eaux et de préservation des milieux naturels.

La démarche enclenchée depuis plusieurs années est positive. Tous les acteurs et en particulier les collectivités œuvrent pour préserver la qualité de vie, véritable atout de notre territoire.

A ce titre, il est essentiel de souligner l'implication des élus dans l'ensemble des actions au service de ces enjeux majeurs pour notre territoire.

La légitimité de notre action suppose l'efficacité environnementale et notre capacité à l'évaluer est à cet égard essentiel ; c'est un enjeu pour aujourd'hui et pour demain. Pour aujourd'hui, ce fut l'évaluation en 2014 de nos actions contractuelles dans le cadre du Contrat territorial avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Contrat Régional de Bassin Versant avec le Conseil Régional des Pays de la Loire et des Mesures Agri-Environnementales (MAE). Mesurer les effets de notre intervention et des politiques publiques engagées est complexe car notre territoire est en perpétuelle mutation et ne dispose pas d'un état zéro.

Toutefois, avec notre Observatoire de l'eau, on peut noter que la qualité des eaux superficielles pour certains paramètres semble être stabilisée et ce malgré l'augmentation des pressions notamment anthropiques. Les résultats sont beaucoup plus nuancés pour la bactériologie et les pesticides. De ce constat mitigé, il nous appartient de réorienter les politiques à venir. Cela passera par la fédération des acteurs autour de ces enjeux et la question délicate de l'évolution de la structuration des maîtrises d'ouvrage sur notre territoire.

Les documents stratégiques (SCOT, SAGE, futur SDAGE 2015-2020, ...), les évolutions réglementaires (loi GEMAPI ...), la nouvelle programmation agro-environnementale (PAC, MAE),... sont des cadres en place ou à venir que les élus doivent analyser, mettre en cohérence, adapter aux enjeux du territoire et ensuite les décliner dans des outils opérationnels pertinents et cohérents.

Le regroupement des 41 communes au sein de l'Association est un atout pour assurer cette cohérence qui passe nécessairement par une efficacité et une pertinence dans l'action.

Je resterai particulièrement vigilant pour développer des actions aux services d'un développement durable de notre territoire et ce dans un cadre budgétaire maîtrisé.

Pour 2015, les axes de travail seront notamment la reconquête de la qualité bactériologique de la baie, la contractualisation via le projet agro-environnemental sur le site Natura 2000 (MAE), les contrats Natura 2000, les contrats EAU sur les pollutions diffuses et les milieux aquatiques,... et enfin la structuration cohérente et partagée du bassin versant de la baie de Bourgneuf.

Vous trouverez dans ce rapport d'activités une synthèse des principales actions engagées par l'Association au cours de l'année 2014. Et j'en profite pour remercier l'ensemble des élus des 41 communes adhérentes de l'Association pour leur confiance et leur engagement ainsi que leurs techniciens et surtout les salariés de l'Association qui font un travail en tous points remarquables.

MOT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU



Après plusieurs années de travail et de concertation, la Commission Locale de l'Eau a validé le 3 février 2014 le SAGE révisé, qui a ensuite été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 16 mai 2014. En septembre 2014, les documents ont été envoyés à toutes les structures consultées dans le cadre de la révision du SAGE, et notamment à toutes les communes du bassin versant.

Suite à ce nouveau départ du SAGE, la préparation d'une nouvelle dynamique de mise en œuvre des actions s'est enclenchée, notamment avec le travail préparatoire à l'élaboration des futurs contrats avec l'Agence de l'Eau et le Conseil Régional.

Enfin, un autre évènement important de l'année 2014 a été le renouvellement d'une grande partie des membres de la Commission Locale de l'Eau suite aux élections municipales du mois de mars, et la réinstallation de la CLE en octobre.

L'année 2015 sera notamment marquée par la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, document qui fixe un cadre parfois très précis pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire, et sur lequel la Commission Locale de l'Eau devra rendre un avis.

MOT DE LA PRESIDENTE DU COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000



A la lecture du bilan qui vous est détaillé après, vous pourrez apprécier l'engagement fort des acteurs du site Natura 2000 dans de nombreuses actions en faveur de la préservation de la biodiversité sur notre territoire, notamment avec les outils Natura 2000 (MAE, Contrats, charte...).

L'animation qui est en place au sein de l'ADBVB est une des clés de la réussite de ces actions.

On peut citer par exemple la forte implication dans les MAE, l'appui technique apporté auprès des porteurs de projets, les nombreuses actions de sensibilisation, avec notamment en 2014 la réalisation d'un film pédagogique à destination des sportifs nautiques ou encore deux nouveaux projets en cours : la création d'outils pour la sensibilisation des scolaires à la biodiversité du marais et un référentiel guide du littoral visant la certification des prestataires qui propose la découverte à terre et/ou en mer du patrimoine naturel de notre territoire.

A tous les niveaux l'animatrice Natura 2000 sensibilise, informe, apporte un appui technique voire administratif à toutes personnes désireuses de mettre en œuvre des actions. L'animation Natura 2000 permet aussi d'assurer une cohérence d'actions sur notre territoire. Par exemple, elle s'est attachée à inclure la problématique des espèces invasives dans tous les outils disponibles, fait remonter ce fléau auprès des instances décisionnelles et reste informée sur les avancées notamment relatives aux moyens de lutte.

Toutes ces actions vont dans le sens d'une démarche constructive et participative de tous les acteurs autour d'un objectif commun de préservation de la biodiversité tout en prenant en compte les activités.

Elue récemment à la présidence du comité de pilotage Natura 2000, je continuerai dans cette démarche positive pour notre territoire en m'attachant notamment à fédérer et concerter les acteurs du territoire.

Enfin au dernier comité de pilotage, la proposition du Préfet de Vendée d'inscrire le site Natura 2000 à la convention relative aux zones humides d'importance internationale RAMSAR a reçu un écho favorable, sous réserves de rester strictement sur le périmètre du site Natura 2000. Je resterai vigilante sur ce dossier qui sera prochainement déposé auprès de la DREAL.

I. ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU BASSIN VERSANT DE LA BAIE DE BOURGNEUF

I.1. Mission statutaire

L'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf (ADBVB) a pour objet de regrouper les communes intéressées par :

- Le développement durable et équilibré de la baie de Bourgneuf, de son bassin versant et des territoires proches,
- La gestion intégrée de ce territoire dans le cadre de l'opération pilote de Gestion Intégrée des Zones Côtières de la baie de Bourgneuf.
- La gestion concertée de l'eau à l'échelle du bassin versant de la baie de Bourgneuf et notamment la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Marais Breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf (SAGE),
- L'avenir du Marais Breton et des marais de Haute-Perche et le maintien de l'exploitation extensive des prairies permanentes de marais,
- La préservation des richesses naturelles de ce territoire par l'animation de la gestion du site Natura 2000 et de toutes autres procédures liées à une politique responsable de l'environnement,
- La connaissance de l'eau, des habitats et des espèces faunistiques et floristiques afin de suivre et d'évaluer les actions réalisées sur le territoire : l'Observatoire de l'Eau, des Milieux Naturels et de la Biodiversité,
- La création d'un établissement public chargé de porter la Commission Locale de l'Eau et d'animer, de coordonner, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du SAGE, de l'Observatoire de l'Eau, des milieux naturels et de la biodiversité, de la gestion du site Natura 2000 et de la gestion intégrée des zones côtières.
- L'association peut participer à toutes études et actions lui permettant d'atteindre ses objectifs et s'intégrer à tout dispositif collectif qui poursuivrait les mêmes buts.
- L'association a pour vocation, au-delà des missions figurant ci-dessus, d'accueillir les étudiants qui, au cours de leur cursus universitaire, souhaitent se perfectionner dans les domaines de l'écologie et du développement durable. Compte tenu de sa spécificité et de ses connaissances, l'association se doit de participer à la formation de ces jeunes. Elle pourra bénéficier de dons publics ou privés pour mener à bien cette mission.

I.2. Périmètre d'intervention de l'ADBVB

L'Association compte 41 communes adhérentes situées en Loire-Atlantique (17) et Vendée (24).



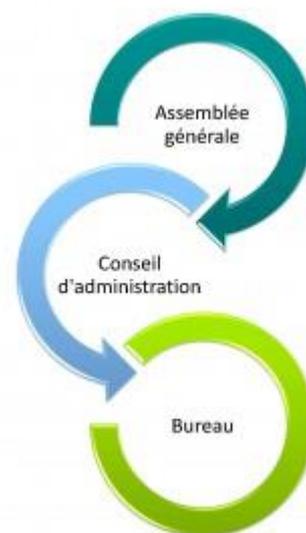
1.3. Organigramme de l'ADBVB

Pour mener à bien ces missions, l'association s'est organisée en deux pôles : Pôle eau et Pôle biodiversité. Elle compte 5 salariés à temps plein répartis au sein de ces deux pôles.

La direction veille à la bonne exécution des missions décidées par le Président et les assemblées décisionnelles : le bureau, le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale. Elle développe de nouvelles missions.

Ces assemblées se sont réunies 6 fois durant l'année 2014 :

- Deux Assemblées Générales les 5 juin (élection des membres du Conseil d'Administration) et 17 décembre 2014 ;
- Deux Conseils d'Administration les 17 juillet (élection des membres du Bureau) et 17 novembre 2014 ;
- Deux bureaux les 18 février et 30 septembre 2014.



1.3.1. Membres du Conseil d'Administration élus le 5 juin 2014

Maires :

- M. Hervé BESSONNET, Maire de Notre-Dame-de-Riez, 85
- Mme Pascale BRIAND, Maire des Moutiers-en-Retz, 44
- M. Claude CAUDAL, Maire de Préfailles, 44
- M. Dominique CHANTOIN, Maire de L'Épine, 44
- M. Hervé de VILLEPIN, Maire de Saint-Même-le-Tenu, 44
- M. Thierry DUPOUE, Maire de la Bernerie-en-Retz, 44
- M. Jean-Yves GAGNEUX, Maire de Bouin, 85
- Mme Irène GEOFFROY, Maire de Saint-Michel-Chef-Chef, 44
- M. Louis GIBIER, Maire de Barbâtre, 85
- M. Jean GILET, Maire de Saint-Etienne-de-Mer-Morte, 44
- Mme Marie-France LECULEE, Maire de la Guérinière, 85
- M. Jean-Michel ROUILLE, Maire de Soullans, 85

Présidents de Communautés de Communes :

- M. Jean-Michel BRARD, Président de la Communauté de communes de Pornic, 44
- M. Jean CHARRIER, Président de la Communauté de communes de la région de Machecoul, 44
- M. Christophe CHABOT, Président de la Communauté de communes de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, 85
- M. Noël FAUCHER, Président de la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier, 85
- M. Robert GUERINEAU, Président de la Communauté de communes du Pays du Gois, 85
- M. Yanick HAURY, Président de la Communauté de communes Sud Estuaire, 44
- M. Bernard MORILLEAU, Président de la Communauté de communes du Cœur du Pays de Retz, 44
- M. Pascal MORINEAU, Président de la Communauté de communes du Pays de Palluau, 85
- M. Claude NAUD, Président de la Communauté de communes Loire-Atlantique Méridionale, 44
- M. André RICOLLEAU, Président de la Communauté de communes Océan Marais de Monts, 85
- M. Serge RONDEAU, Président de la Communauté de communes du Pays de Challans, 85

Conseillers Généraux et Régionaux :

- M. Jean-Raymond AUDION, Conseiller Général du canton de Bourgneuf-en-Retz, 44
- M. Jean CHARRIER, Conseiller Général du canton de Machecoul, 44
- M. Michel DUPONT, Conseiller Général du canton de Beauvoir-sur-Mer, 85
- M. Patrick GIRARD, Conseiller Général du canton de Pornic, 44
- Mme Chantal LEDUC-BOUCHAUD, Conseillère Générale du canton de Saint-Père-en-Retz, 44
- M. Claude NAUD, Conseiller Général du canton de Legé, 44
- M. Jacques OUDIN, Conseiller Général du canton de l'Île de Noirmoutier, 85
- M. André RICOLLEAU, Conseiller Général du canton de Saint-Jean-de-Monts, 85
- M. Serge RONDEAU, Conseiller Général du canton de Challans, 85
- Mme Jacqueline ROY, Conseillère Générale du canton de Palluau, 85
- Mme Marietta TRICHET, Conseillère Générale de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, 85
- Mme Nicole GUERIN, Conseillère Régionale des Pays de la Loire (Challans, 85)

I.3.2. Membres du Bureau élus le 17 juillet 2014

Président :

M. Noël FAUCHER, Président de la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier, 85

1^{er} Vice-Président :

M. Jean-Michel BRARD, Président de la Communauté de communes de Pornic, 44

2^{ème} Vice-Président :

M. Jean-Raymond AUDION, Conseiller Général du canton de Bourgneuf-en-Retz, 44

3^{ème} Vice-Président :

M. Serge RONDEAU, Président de la Communauté de communes du Pays de Challans, 85

4^{ème} Vice-Président :

M. Robert GUERINEAU, Président de la Communauté de communes du Pays du Gois, 85,

Secrétaire :

M. Hervé de VILLEPIN, Maire de Saint-Même- le-Tenu, 44

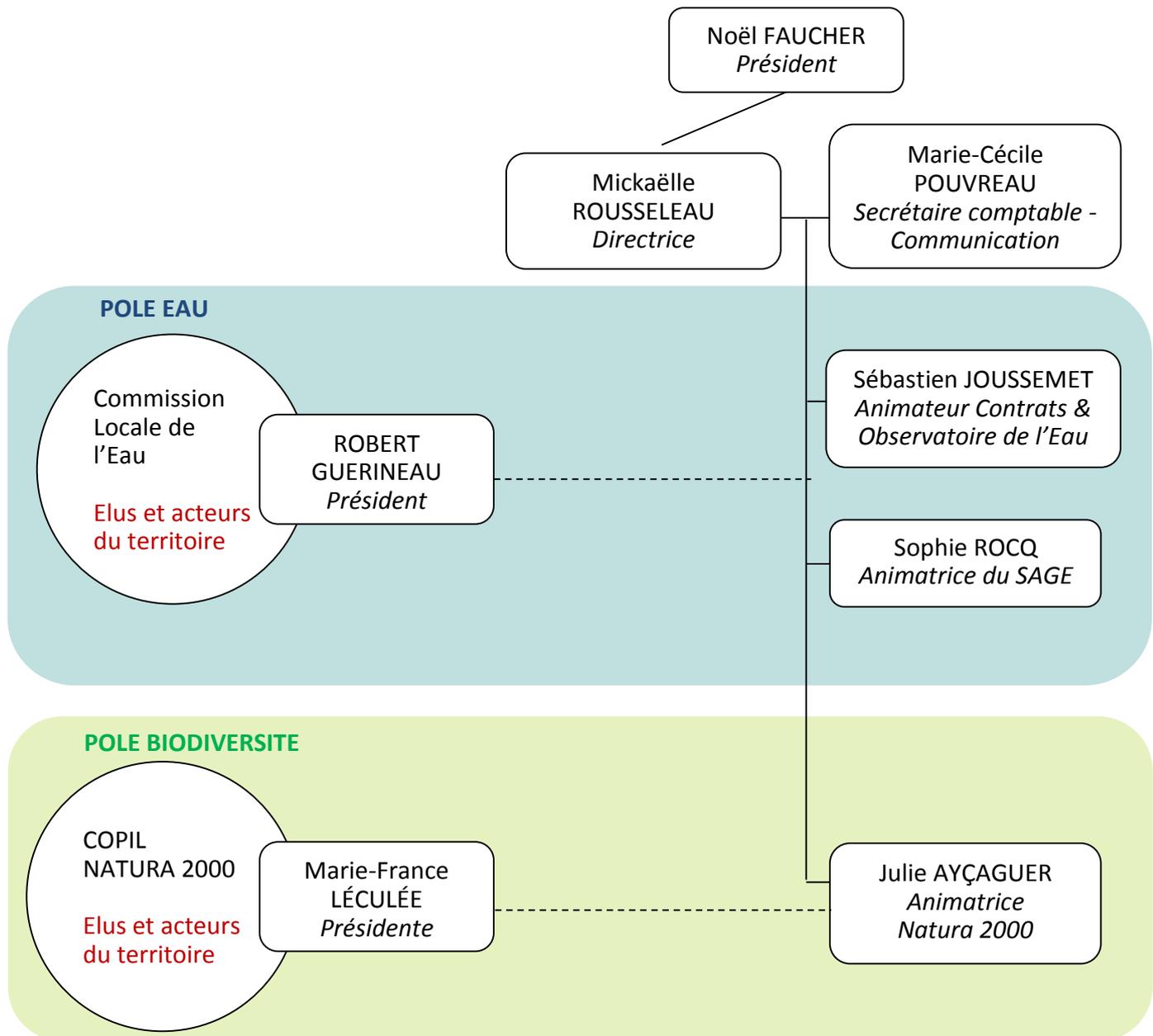
Trésorier :

M. André RICOLLEAU, Conseiller Général du canton de Saint-Jean-de-Monts, 85

Membres :

- Mme Pascale BRIAND, Maire des Moutiers-en-Retz, 44
- M. Claude CAUDAL, Maire de Préfailles, 44
- Mme Marie-France LECULEE, Maire de la Guérinière, 85

I.3.3. Equipe opérationnelle



Noir : Salariés permanents

Gris : Salariés en mission temporaire

II. POLE EAU

II.1. La mission du pôle Eau

La mission du pôle Eau est de définir et de faciliter la mise en œuvre de la politique de l'eau du bassin versant de la Baie de Bourgneuf.

Cette politique est basée sur un document de planification : le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et facilitée par la mise en place de contrats financiers.



Objectifs fixés

Atteindre le bon état des eaux et des milieux aquatiques en 2015 (ou 2021 pour une partie de l'amont du bassin versant, voire 2027 pour la nappe de Machecoul), objectif de la Directive Cadre sur l'Eau.

Résultats attendus

- Organiser une gestion de l'eau consensuelle.
- Convaincre les partenaires des choix de la CLE.
- Gérer durablement la ressource en eau et notamment la ressource en eau potable et en eau salée souterraine.
- Préserver la qualité des différentes ressources en eau du territoire (eaux douces, eaux saumâtres, eaux marines et eau salée souterraine).
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques du marais et du bocage.
- Contribuer au développement équilibré et durable des usages de l'eau et fonctions des milieux aquatiques.
- Suivre et valoriser les actions mises en œuvre.
- Réaliser un nouveau tableau de bord du SAGE et le mettre à jour.

Elus	Robert GUERINEAU, Président de la CLE Christophe BOCQUET, Vice-Président de la CLE
Animateur(s)	Sophie ROCQ (Animatrice du SAGE) Sébastien JOUSSEMET (Animateur Contrats et Observatoire de l'Eau) Un stagiaire de 6 mois
Document de planification	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) 39 communes – 975 km ²
Outils financiers	Contrat Territorial avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne Contrat Régional de Bassin Versant avec le Conseil régional des Pays de la Loire
Budget animation (hors études) (estimation 2014)	Animation SAGE et Contrats : 143 k€
Ressources financières (hors études) (estimation 2014)	Agence de l'eau : 87 k€ (61%) Région Pays de la Loire : 20 k€ (14%) Conseil Général 85 : 6 100 € (4%) Conseil Général 44 : 6 100 € (4%) Communes : 24 k€ (17 %)
Apport financier sur le territoire	CRBV 2011 – 2013 : aide de 937 639 € (avenant inclus) Contrat Territorial 2008-2013 : aide de 2 561 379 € (avenant inclus)

II.2. Actions marquantes en 2014 du pôle Eau

II.2.1. Animation de la CLE

L'animatrice du SAGE a été chargée d'organiser et animer deux séances plénières de la CLE.

En parallèle, elle a conduit une commission Eaux Salées Souterraines en octobre et une commission Assainissement Non Collectif en décembre.

Au cours de l'année 2014, la CLE a été sollicitée pour rendre un avis sur 6 dossiers (4 autorisations et 2 déclarations). Comme cela est prévu dans les règles de fonctionnement de la CLE, le Bureau ou le Président de la CLE seul peuvent rendre un avis pour le compte de la CLE. Compte tenu de l'impossibilité de réunir le Bureau de la CLE en 2014 (élections municipales puis délai avant la prise du nouvel arrêté de composition de la CLE et la réunion de la CLE), le Président de la CLE a rendu seul un avis sur tous les dossiers.

II.2.2. Approbation du SAGE révisé

Après plusieurs années de travail et de concertation, la Commission Locale de l'Eau a validé le 3 février 2014 le SAGE révisé, qui a ensuite été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 16 mai 2014. En septembre 2014, les documents ont été envoyés à toutes les structures consultées dans le cadre de la révision du SAGE, et notamment à toutes les communes du bassin versant

II.2.3. Mise en œuvre et suivi de deux contrats financiers

L'association est la structure porteuse de deux contrats financiers : le Contrat Territorial et le Contrat Régional de Bassin Versant. Elle assure le suivi de ces contrats auprès des financeurs et apporte au quotidien un soutien technique et administratif aux maîtres d'ouvrage.

Le Contrat Territorial, outil financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Prolongé par avenant pour l'année 2013, **le Contrat Territorial 2008-2013 s'élève à 6 millions d'euros, avec une subvention de l'Agence de l'eau d'environ 2,5 millions d'euros**, complété par des aides financières d'autres collectivités (Conseil Régional des Pays de la Loire, les Conseils Généraux de Loire-Atlantique et Vendée) suivant la nature des opérations.

40 maîtres d'ouvrages du bassin versant (principalement des collectivités) sont engagés.

L'année 2014 a été consacrée à la mobilisation des acteurs et porteurs de projets afin de constituer les éléments nécessaires à la rédaction d'un nouveau contrat. 20 réunions entre les porteurs de projets, les financeurs et l'équipe d'animation de l'ADBVB ont eu lieu.

Les principaux enjeux qui se dégagent à l'issue de ces rencontres et qui pourraient servir de trame au futur contrat territorial concernent :

- un volet bactériologique (avec par exemple le déclassement en début d'année 2014 de B en C pour les coquillages fousseurs de la zone dite de la Fosse à l'est de l'île de Noirmoutier) ;
- un volet « pollution diffuse » (paramètres « phosphore », « phytosanitaires » ou plus ponctuellement « nitrate ») qui nécessite des actions agricoles, le traitement des eaux usées domestiques ou pluviales et une diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires par la profession agricole, les particuliers et les collectivités, il s'agit du volet le plus difficile à construire ;
- un volet « milieux aquatiques » au travers la mise en place ou le renouvellement des Contrats territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA) ;
- et un volet communication/sensibilisation à destination de l'ensemble des acteurs du territoire.

Concernant le volet « bactériologique » l'ADBVBB va porter en début d'année 2015 une étude d'identification des sources de pollution bactériologique. Il s'agit de collecter et d'analyser l'ensemble des données existantes (Observatoire de l'eau de la Baie de Bourgneuf, données REMY de l'Ifremer, données DDTM et Conseils généraux....) et d'identifier les sources potentielles de contamination.

Le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV), outil financier du Conseil Régional des Pays de la Loire

Un second **CRBV (2011-2013)** a été signé le 3 janvier 2012. Courant 2013, l'animateur a contacté l'ensemble des porteurs de projets afin de faire le point sur les actions engagées et à engager. Afin d'optimiser les reliquats non utilisés et de les réorienter vers d'autres actions, un avenant a été rédigé. Ce document signé le 8 octobre 2013 a permis de dégager 749 183 € de dépenses éligibles (avec 230 818 € de subvention) et de les orienter vers 8 nouvelles opérations. Ainsi, la subvention attribuée dans le cadre du CRBV 2011-2013 a été diminuée de 12 989 € (montant engagé mais non consommé).

Courant 2014, l'animateur a instruit les demandes de subventions et au 31 décembre 2014, environ 63 % des subventions de l'avenant au CRBV ont été versées. 3 actions ne sont pas finalisées (un plan de désherbage, la restauration de la continuité écologique et la création d'une zone humide)

Toutes les opérations inscrites au CRBV et à son avenant sont maintenant engagées voire sur le point d'être finalisées. **Sur les 937 639 € de subvention possibles (avenant inclus), 584 473 € (60%) seront versés au 31 décembre 2014**

Bilan financier des contrats

	Contrat Territorial 2008-2013 (avenant 2013 inclus)	CRBV 2011-2013 (avenant 2013 inclus)	Total
Coût prévisionnel retenu	6 409 342 €	2 380 047 €	8 789 389 €
Montant prévisionnel de l'aide	2 561 379 € (39,9 %)	937 639 € (39,4%)	3 499 018 €
Subventions versées	732 295 € (données 2011)	584 473 € (31/12/2014)	1 316 768 €

NB : Pour le Contrat Territorial, état au 31/12/2013 et le CRBV, état au 31/12/2014.

L'évaluation des Contrats

Depuis 2007, l'ADBVBB a porté 3 contrats « eau » :

- deux Contrats Régionaux de Bassin Versant (CRBV 2009-2011 et CRBV 2011-2013) avec le Conseil Régional des Pays de La Loire,
- et un Contrat Territorial (CT) avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Les derniers contrats arrivaient à échéance le 31 décembre 2013 et nécessitaient une évaluation (demandée par l'Agence de l'Eau pour le CT).

Cette évaluation a débuté en septembre 2013 et s'est clôturée en mars 2014. Elle a coûté 33 822 € TTC a été subventionnée par l'Agence de l'Eau et le Conseil Régional.

➤ Objectif

Cette étude avait pour objectifs d'évaluer la pertinence des actions inscrites, la qualité de l'animation, d'analyser la gouvernance et le fonctionnement de la structure porteuse ainsi que de mesurer la plus-value des contrats.

➤ Les principaux enseignements

- La mise en place des contrats et de leurs subventions ont été vus comme une opportunité financière de subventionner certaines actions, jugées par tous nécessaires, mais sans qu'il y ait une véritable stratégie.
- Le renouvellement de l'équipe d'animation au sein de l'ADBVB a nécessité une période d'adaptation et de reconstruction.
- La visibilité et lisibilité des contrats restent limitées à un cercle restreint d'initiés.
- La structure porteuse est légitimée sur le territoire mais son statut associatif fait débat.

➤ Les pistes d'amélioration possibles

- Le développement d'une vision stratégique pour le territoire (géographie de projet, priorisation et sectorisation des actions).
- La mobilisation des acteurs au travers des commissions thématiques ou une animation élargie par des relais locaux.
- Le renforcement du rôle de l'ADBVB par le portage d'actions fédératrices.
- Le développement d'une stratégie de communication.

➤ Contrat Territorial Milieux Aquatiques des marais de l'île de Noirmoutier

Ce contrat est porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement des Marais de l'île de Noirmoutier (SMAM). La programmation s'étale sur 5 ans à partir de 2008 et a été prolongé d'un an dans le cadre de l'avenant. L'année 2014 est une année de transition, elle est l'occasion d'établir un bilan des actions menées. L'ADBVB participe au comité de pilotage.

➤ Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Marais breton sud

Ce contrat est porté par le Syndicat Mixte des marais de Saint Jean de Monts et Beauvoir sur Mer (SMMJB). Il couvre la période 2009-2013. Les principales actions concernent le curage des étiers prioritaires, les protections de berges, le franchissement piscicole, un secteur de gestion différenciée, une étude de renaturation, le suivi des actions et la communication. L'année 2014 est destinée à établir un bilan des actions engagées. Le SMMJB a souhaité que l'ADBVB soit partie prenante dans l'élaboration du futur CTMA au travers sa participation à « l'équipe projet » de la rédaction du contrat.

➤ Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Marais Breton nord et du bassin versant du Falleron

Ce contrat est porté par le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du sud Loire (SAH sud Loire), il couvre la période 2012-2016. Il a été signé dans le cadre du SAGE Estuaire de la Loire au moment où le SAH était en pleine restructuration. Aujourd'hui le SAH réorganisé, distingue le bassin versant de la Loire de celui de la Baie de Bourgneuf. Les avenants et/ou le futur CTMA seront intégrés au SAGE du marais Breton et de la Baie de Bourgneuf.

Le SAH sollicite l'ADBVB pour l'ensemble des actions de mise en œuvre de son CTMA et des opérations qui l'accompagnent (entretien individuel exploitants agricoles et riverains, journée de sensibilisation/information élus, accompagnement technique/ingénierie ...)

L'appel à projet pour l'élaboration de nouveaux contrats

Etant donné que les nouvelles orientations du nouveau SAGE ont été identifiées, et sans attendre les conclusions de l'évaluation, il a été décidé de lancer un appel à projet dès novembre 2013. Plus de 350 organismes sont consultés. 132 actions ont été déposées à l'ADBVB.

Durant l'année 2014, l'équipe d'animation du SAGE s'est attachée à rencontrer les « porteurs de projets potentiels » pour faire émerger des actions à inscrire dans le cadre des futurs contrats. Au final, 20 réunions entre les porteurs de projets, les financeurs et l'équipe d'animation de l'ADBVB ont eu lieu. Sur les 132 projets déposés, 83 seraient susceptibles de bénéficier de subventions dont 59 dans le cadre d'un CRBV. Les conditions d'attribution et le taux des aides doivent encore être discutés en début d'année 2015. Le CRBV pourraient être voté en Commission permanente le 6 juillet 2015.

Fédérer l'ensemble des acteurs autour d'un projet partagé et obtenir une validation de ce projet par l'Agence de l'Eau nécessite un laps de temps plus long pour la concertation. Par conséquent, l'ADBVB se donne un an supplémentaire, en accord avec le financeur, pour élaborer le contrat territorial.

Suivi des actions des maîtres d'ouvrage et progression vers l'atteinte des objectifs du SAGE

Il est encore trop tôt pour mesurer l'efficacité des actions sur le milieu. Cependant on peut noter quelques actions intéressantes qui laissent présager un impact positif sur le milieu et la ressource en eau.

➤ Pour améliorer la qualité des eaux :

- Réalisation d'études « **plan de désherbage communal** » sur le bassin versant avec achats de matériels se sont poursuivies. A la fin des contrats, **21 communes auront leur plan et au moins 4 se seront « équipées »**. Le sondage réalisé en 2014 auprès des communes montre une réduction quasiment par 4 des quantités de produits phytosanitaires utilisés entre 2007 et 2014 (2 102,5 à 540 litres)
- D'importants travaux réalisés par les collectivités en matière d'assainissement...
- Une animation agricole mise en place sur le bassin d'alimentation des captages des étangs des « Gâtineaux » et du « Gros Caillou ».
- Réalisation des inventaires des zones humides...

➤ Pour contribuer à une gestion quantitative des eaux :

- Des collectivités de plus en plus sensibilisées sur les économies d'eau.
- Des travaux pour maîtriser les eaux de ruissellement et en évaluer l'efficacité.
- Réflexion sur la gestion des niveaux en marais l'été (mares de chasse).

➤ Pour restaurer les milieux aquatiques :

- Des travaux en lien avec les Contrats de restauration et Entretien des Zones Humides (CREZH) pour le Marais breton et les marais de Noirmoutier : curage, restauration d'ouvrages hydrauliques,
- Des études et/ou travaux de restauration des cours d'eau (Falleron, Taizan)...



II.2.5. Soutien aux acteurs du territoire

Après des acteurs du territoire, les animateurs s'attachent à apporter leur expertise et à diffuser la connaissance.

Ainsi, l'association informe les collectivités sur les nouvelles obligations réglementaires (pesticides, trames verte et bleue...) et appuie les maîtres d'ouvrage dans la réalisation de leurs projets (travaux de restauration et d'entretien, gestion de zones humides...). Ainsi, l'équipe d'animation SAGE assiste aux différentes réunions techniques ou comités de pilotage à la demande des maîtres d'ouvrage.

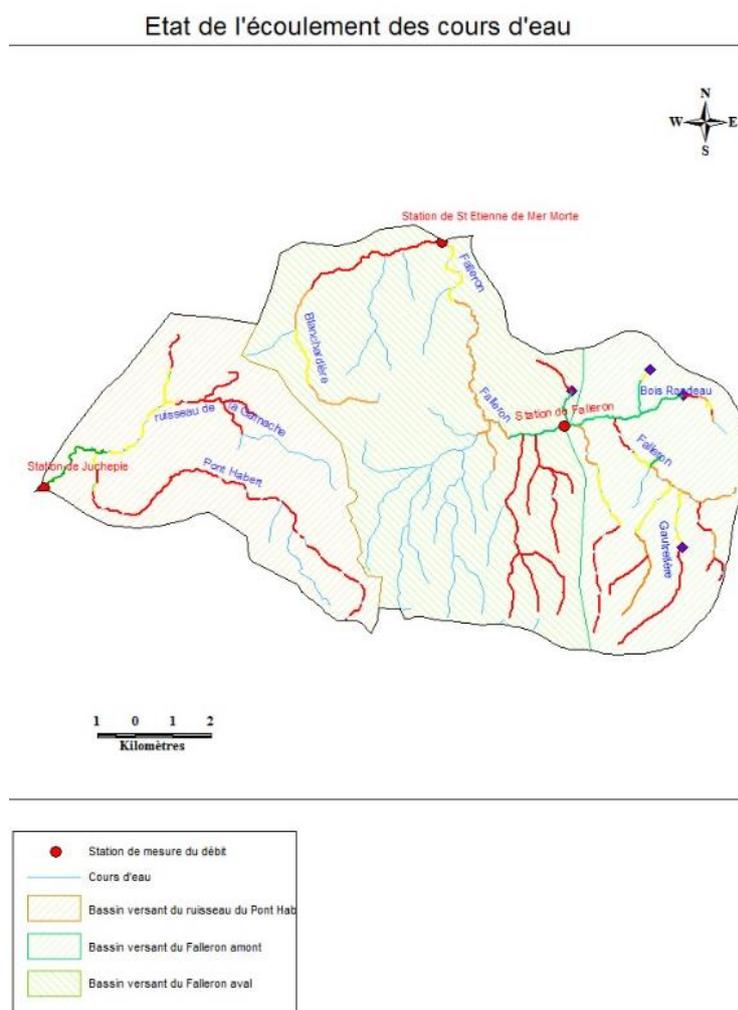
L'association apporte **un appui technique aux collectivités**, notamment dans le cadre de la mise en place de mesures compensatoires à la destruction de zones humides. Ainsi par exemple, les communes de la Garnache et de Paulx ont sollicité en 2014 l'association pour les aider dans l'évaluation de l'impact porté à des zones humides et identifier le cas échéant des mesures compensatoires possibles.

L'association intervient également pour défendre les intérêts du bassin versant lors des consultations organisées par les services de l'Etat comme par exemple l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

De même, l'équipe d'animation SAGE apporte son expérience et un appui technique et/ou administratif aux syndicats ou collectivités en charge de la gestion des marais et des cours d'eau dans le cadre de la mise en place des travaux ou de leur suivi.

II.2.6. Autres actions de la cellule d'animation

Etude des causes d'assèchement des cours d'eau



Devant le constat unanime de la multiplication des conditions d'écoulement extrêmes des cours d'eau, l'ADBVB a souhaité étudier les causes possibles des assèchs observés (en rouge sur la carte ci-jointe). En effet, ce travail s'inscrit dans le prolongement des observations de terrain réalisées par le SAH depuis 2012 à l'initiative de l'ADBVB (points rouges sur la carte ci-contre).

Pour ce faire une étudiante en master II hydrogéologie, hydro-pédologie de l'Université de Rennes 1 a été recrutée d'avril à octobre 2014. Seuls les bassins versant équipés d'une station de mesure des débits ont été étudiés :

- le Falleron en amont du centre bourg de Saint Etienne de Mer Morte et Fréigné (communes de Touvois/Falleron),
- le ruisseau du Pont Habert en amont de Juchepie (Challans).

Les résultats, encore partiels (traits continus carte ci-dessus) montrent, que les étiages sévères sont liés à l'absence de ressource profonde en eau et à des conditions hydro-climatiques défavorables (et encore plus défavorables depuis 1996). En effet, la situation pédo-géologique des bassins versants étudiés ne permet pas le stockage de l'eau en nappe profonde. De plus, les conditions hydro-climatiques présentent un bilan hydrique déficitaire quasiment chaque année. Ce déficit semble s'accroître avec l'élévation des températures (+ 0,9°C en moyenne par an) et une diminution de la pluviométrie (- 73,4 mm en moyenne par an) depuis 1996 par rapport aux 40 dernières années (1973-2013). Toutefois, les pressions anthropiques qui s'exercent sur le milieu comme les aménagements hydrauliques (25 à 68% du linéaire de cours d'eau prospecté a été aménagé) de type recalibrage ou reprofilage de cours d'eau et l'installation de plans d'eau au fil de

l'eau ou sur les zones humides annexes (620 ha selon l'étude du SMIDAP en 2010 pour les plans d'eau supérieur à 1 000 m² dans les sous bassins étudiés) contribuent fortement aux étiages estivaux. On estime l'évaporation de l'ordre de 0,5 l/s/ha au-dessus des plans d'eau (soit 320 l/s). Ces aménagements sont généralement antérieurs à l'installation des stations de mesure des débits. Il n'existe donc pas de données de « référence ».

La pression anthropique s'exerce aussi au travers la modification de l'occupation des sols notamment par l'augmentation des surfaces urbanisées (augmentation de 36 à 55 habitants /km² pour le Falleron et de 61 à 109 habitants /km² pour le ruisseau du Pont Habert depuis 1968) au détriment des surfaces agricoles ou par des rejets d'eaux usées de plus en plus conséquents (actuellement de l'ordre de 15,4 l/s à l'échelle des 2 bassins versants dont 12 l/s en amont de Saint Etienne de Mer Morte concernant l'assainissement collectif alors que le débit moyen des cours d'eau oscillent entre 1 et 2 l/s en août !).

Tous ces éléments contribuent probablement à la modification des conditions d'écoulement et la qualité générale de l'eau. Des données complémentaires doivent être collectées pour mesurer les impacts des aménagements hydrauliques et du développement démographique.

Information et sensibilisation des acteurs du territoire

Afin de répondre à un manque d'outils de communication concernant le SAGE et la gestion de l'eau sur le territoire, une maquette du bassin versant du marais breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf, en 3 dimensions, a été réalisée.

Cette maquette a pour objectif de servir de support pédagogique pour expliquer l'écoulement des eaux sur le bassin versant. Elle ne représente pas de manière schématique un bassin versant type mais bien les éléments réels du territoire (marais, cours d'eau, zones urbanisées, ...). Le côté réaliste de la maquette devrait permettre au public de prendre conscience du sens d'écoulement des eaux sur le territoire et du lien hydrographique qui existe entre les communes. La topographie a toutefois été un peu accentuée pour mettre en évidence la différence de relief amont-aval qui existe mais qui aurait été trop faible pour être perçue si elle avait été réalisée à la même échelle que les coordonnées x,y. Les éléments représentés à plat sont à l'échelle 1/70 000^{ème} tandis que le relief est représenté à l'échelle 1/2 000^{ème}. La maquette peut être pliée et transportée comme une mallette. Sa dimension dépliée est d'environ 80 x 90 cm.

Cette maquette sera utilisée par les animateurs de la structure porteuse du SAGE comme un support (parmi d'autres) pour tenir des stands lors de manifestations. Elle pourra également être prêtée aux collectivités ou autres acteurs du territoire qui souhaiteraient l'utiliser.



Le 18 novembre 2014, a été organisée, en partenariat avec le SAH sud Loire, une journée d'information / visite de terrain à destination des élus et/ou des exploitants agricoles du bassin de la Baie de Bourgneuf et de l'estuaire de la Loire.

L'objectif était de voir des actions de restauration du milieu réalisées dans un bassin versant aux enjeux proches de ceux de l'estuaire de la Loire, du marais Breton et de la Baie de Bourgneuf. C'est le bassin versant de la rivière de Pénerf (Golfe du Morbihan) qui a été choisi pour cette occasion.

Cette journée a réuni 35 personnes dont 28 élus ou exploitants agricoles. Elle a permis de juger de l'efficacité des actions menées. Elle a suscité beaucoup d'intérêt parmi les participants.



Présentation des travaux de restauration de cours d'eau par C. SIMON, le 18 novembre 2014, rivière de Pénerf (cliché ADBVBB)

II.2.7. Observatoire de l'Eau de la Baie de Bourgneuf

La mission de l'Observatoire de l'Eau est de mesurer l'impact de la politique de l'eau développée sur le bassin versant de la Baie de Bourgneuf.

Objectifs fixés

Faire de l'Observatoire de la baie de Bourgneuf un outil d'aide à la décision pour les élus du territoire dans le domaine de l'eau.



Résultats attendus

- Suivi de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du bassin versant.
- Connaissance fine des enjeux du bassin versant au travers du travail de terrain et des échanges avec les scientifiques actifs sur le territoire.
- Mise à disposition de données précises et expliquées aux collectivités et à leurs prestataires.

Elu	Robert Guérineau, Président de la CLE
Animateur(s)	Sébastien JOUSSEMET (Animateur Contrats et Observatoire de l'Eau)
Budget annuel (2013)	Budget prévisionnel : 60 000 €
Ressources financières (2013)	- Agence de l'eau : 24 000 € (40 %) - Région : 24 000 € (40 %) - Communes : 12 000 € (20 %)

Créé en 1995, l'Observatoire de l'Eau est un outil indispensable aux acteurs du territoire pour évaluer les actions entreprises, identifier les priorités et le cas échéant justifier les besoins en termes de moyens humains, techniques et financiers.

Après un arrêt temporaire en 2010, depuis mai 2012, l'Observatoire de l'ADBVB est à nouveau opérationnel. 18 points font l'objet d'un suivi à une fréquence annuelle de 6 prélèvements (indices biologiques exceptés). Cet observatoire se veut complémentaire des réseaux déjà existants, il doit répondre aux besoins partagés de l'ensemble des partenaires, et satisfaire les exigences des financeurs.

Les résultats 2012 et 2013 ont fait l'objet d'un rapport détaillé qui est téléchargeable sur le site de l'association. Sont analysés des paramètres physico-chimiques, pesticides, biologiques et bactériologiques pour chaque point du réseau.

Les prélèvements et analyses se sont poursuivis en 2014 conformément au cahier des charges et un rapport détaillé sera finalisé et mis en ligne au 1er semestre 2015.

Les résultats de la nouvelle version de l'observation ont permis de mieux appréhender la qualité des cours d'eau notamment au travers des suivis biologiques qui étaient jusqu'alors insuffisants.

Concernant la qualité physico-chimique des eaux de surface, elle semble être stabilisée et ce malgré l'augmentation des pressions, notamment anthropiques (augmentation démographique, augmentation des activités ou des pratiques agricoles...).

Les suivis bactériologiques en marais saumâtres ont été réalisés directement dans l'eau. En 2013, l'ADBVB a intensifié le nombre de prélèvements passant ainsi d'une fréquence d'analyse de 6 à 9 chaque année. Pour le moment aucun lien n'a pu être établi entre la qualité de l'eau à la sortie des étiers et d'éventuelles contaminations d'*Escherichia coli* dans les coquillages de la baie. A tour de rôle chaque étier peut présenter des concentrations importantes. En période hivernale ou lors des manœuvres de vannes et de la remise en écoulements vers l'océan des étiers comme en octobre 2014, les résultats apparaissent plus mauvais. Depuis mars 2014 à la demande des élus et des professionnels, un nouveau protocole de suivi a été mis en place en collaboration avec l'Ifremer et l'ARS. Il s'agit de positionner des poches de coquillages dans les étiers salés ou à proximité des sites de production ou de pêche à pied. Lorsqu'une contamination supérieure à 4600 *E. coli* est détectée dans le cadre du REMY et/ou du suivi des sites de pêche à pied, les coquillages sont retirés et leur chair et liquide inter-larvaire sont analysés de manière à identifier les sources de pollution. En 2014, 2 alertes ont été enregistrées dans la zone de Fort Larron à Noirmoutier en l'Île. La première n'a pas permis d'identifier les sources de contamination en raison du vandalisme, de la mortalité élevée des huîtres mais aussi du délai trop long (6 jours) entre l'alerte et le déclenchement de la procédure : les résultats des analyses de l'ARS nous parviennent au mois m+1. En revanche lors de la 2nde alerte, il a été identifié que les étiers du Moulin et du Ribandon ont été les plus contributeurs (de 1 100 à 3 500 *E. coli*) probablement à mettre en lien avec une manœuvre de vannes nécessaire (pluviométrie importante) pour le premier des 2.

Le suivi des produits phytosanitaires a lui aussi été renforcé en 2012, des 3 points existants, 6 supplémentaires sont désormais pris en charge par l'ADBVB. Les principales molécules détectées concernent les herbicides génériques du type « glyphosates et métabolites » mais dans certains cas, on retrouve des molécules plus spécifiques comme dans le Loup Pendu et le Taizan où il n'y avait pas de suivi auparavant. En 2014, de nouveaux solvants et plastifiants ont pu être détectés voire mesurés comme le phosphate de tributyle.

Un nouveau suivi a été mis en place en 2014 à titre expérimental. Il s'intègre dans un réseau de suivi des marais rétro littoraux de l'Arc Atlantique en France à la demande de l'Agence de l'Eau et en collaboration avec le Forum des Marais Atlantique, le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), l'université de La Rochelle, l'UNION des MARAIS de Charente-Maritime (UNIMA) et le Conseil Général de la Vendée. Il s'agit d'analyser le phytoplancton dans les étiers afin de mesurer les causes naturelles ou anthropiques d'un éventuel enrichissement du milieu. On espère obtenir des données nous permettant d'évaluer la qualité des marais. Un point est financé par l'ADBVB et 3 autres dans le Marais Breton par le Conseil Général de la Vendée.

En 2015, l'observatoire se poursuit globalement dans des conditions équivalentes. Seules des stations à indices biologiques seront modifiées afin d'inventorier, à terme, tous les sous bassins versants de la baie de Bourgneuf. Leur nombre a déjà été réduit de 8 à 4 en 2014, ils pourraient encore l'être en 2015. Le budget de l'Observatoire reste constant. L'année 2015 devrait voir aussi les premières phases de bancarisation des données de l'Observatoire via un logiciel acquis et mis à disposition gratuitement par le Conseil Général de la Vendée.

III. POLE BIODIVERSITE

III.1. La mission du pôle Biodiversité

La mission du pôle Biodiversité est d'allier biodiversité et développement local en mettant en œuvre les Documents d'Objectifs de la zone Natura2000.

Objectifs fixés

↳ Préserver les habitats, les espèces et les oiseaux listés par les Documents d'Objectifs en partenariat avec tous les acteurs du site Natura 2000.

- Encourager les pratiques patrimoniales favorables à la biodiversité et les actions de restauration écologique.

- Soutenir les activités économiques locales productrices de biodiversité, notamment l'agriculture extensive et la saliculture.

Depuis 2003, l'animatrice Natura 2000 réalise :

- L'animation du Comité de pilotage réuni au minimum une fois par an.
- L'animation d'un comité scientifique et de plusieurs groupes de travail : pêche à pied de loisir, espèces invasives, sportifs littoraux, Mesures Agro-Environnementales...
- L'information et la sensibilisation des acteurs locaux mais aussi de la population.
- L'assistance à la signature de la charte et des contrats Natura 2000 puis l'accompagnement des signataires dans leurs projets.
- L'animation des Mesures Agri-Environnementales (MAE) en partenariat avec les Chambres d'agriculture de la Vendée et de la Loire-Atlantique dont la réalisation des diagnostics MAE.
- La gestion financière et administrative de la mise en œuvre des actions des documents d'objectifs.
- Le conseil et l'expertise technique des actions Natura 2000, auprès des services de l'Etat et des maîtres d'ouvrage.
- Toute autre action pouvant contribuer à la mise en œuvre des documents d'objectifs Natura 2000 notamment les actions de communication (création de supports, animation de stands...).

Elu	Marie-France Léculée, Présidente des Comités de Pilotage depuis le 08/12/2014
Périmètre d'intervention	<p>Site Natura 2000 « Marais breton, Baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts »</p> <p>28 communes</p> <p>57 000 ha</p>  
Animatrice	Julie Ayçaguer
Outils d'orientation	Document d'Objectifs Habitats et Document d'Objectifs Oiseaux
Outils financiers	<p>Mesures Agro-Environnementales</p> <p>Contrats Natura 2000</p> <p>Charte Natura 2000</p> <p>Financement pour des actions de communication</p> <p>Financement pour des études et suivis</p>
Ressources financières	<p>Etat (Budget DREAL): 50 %</p> <p>Europe (Fonds FEDER) : 50 %</p>
Convention financière du poste animateur	<p>1 animateur temps plein + 1/3 temps de secrétariat-comptabilité + 1 stagiaire 6 mois (+ prestataire extérieur diagnostics MAE et contrats)</p> <p>Subvention accordée de la DREAL (fond Etat) : du 01/03/2013 au 28/02/2015 : 107 350 €</p> <p>Subvention accordée par la Préfecture de Région (fond européen FEADER) : du 01/01/2014 au 31/12/2014 : 53 720 €</p>
Apport financier 2014 sur le territoire	<p>TOTAL = 3 807 752 €</p> <p>3 500 000 € : Mesures Agri-Environnementales</p> <p>64 320 € : Contrats Natura 2000 nettoyage des plages</p> <p>11 275 € : Contrats Natura 2000 restauration écologique</p> <p>3 500 € : Réalisation des diagnostics MAE et contrats Natura 2000</p> <p>0 € : Etudes et suivis d'espèces</p> <p>455 € : Outils de communication</p>

III.2. Actions marquantes en 2014 du pôle Biodiversité

Le Comité de pilotage Natura 2000 s'est réuni le 8 décembre 2014.

A cette occasion le collège collectivité a élu Marie-France Léculée, présidente du comité de pilotage Natura 2000 pour 3 ans.

En avril 2014, le Préfet de Vendée et la DREAL ont proposé à l'ADBVBB et au comité de pilotage Natura 2000 d'inscrire le site Natura 2000 à la convention de RAMSAR sur les zones humides d'importance internationale. La Convention sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale en matière de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. RAMSAR est un label qui ne crée pas d'obligations réglementaires ni d'effets juridiques spécifiques et qui n'apporte pas de financement particulier sur le territoire. Le site Natura 2000 Marais breton - baie de Bourgneuf répond aux 9 critères d'identification d'une zone humide d'importance internationale.

Après en avoir débattu et s'appuyant sur les délibérations des communes, le comité de pilotage Natura 2000 a décidé d'accepter une inscription du site Natura 2000 à la convention RAMSAR sous condition que le périmètre du site RAMSAR soit le strict périmètre du site Natura 2000. Un courrier en ce sens sera fait à la DREAL.

Le Comité scientifique du site Natura 2000 s'est réuni le 21 mars 2014 pour restituer les dernières études menées sur le site Natura 2000 :

- «étude de la répartition des oiseaux à marée basse en baie de Bourgneuf » par la LPO 85.
- «valoriser la gestion différenciée des plans d'eau de chasse » par la fédération régionale des chasseurs de Pays de la Loire.

III.2.1. Dernière année pour l'animation des Mesures Agro-Environnementales territoriales (MAEt)

Les MAEt 2007-2015 en quelques chiffres

6 MAE prairies, 1 MAE sel et 1 MAE entretien des fossés tertiaires pour le territoire.

350 agriculteurs et sauniers engagés.

16 300 ha de prairies et marais salants engagés (soit 85 % des surfaces en prairies permanentes du marais).

467 km de fossés tertiaires contractualisés (7,5% des fossés tertiaires du marais).

70% des surfaces contractualisées en MAE à forte valeur écologique.

3,5 millions d'€ par an en moyenne pour le dispositif.

La campagne 2014

En 2014, 139 agriculteurs dont 11 sauniers se sont engagés en MAE sur 6 288 ha. Comme chaque année, l'animatrice Natura 2000 a animé avec les Chambres d'Agriculture 4 journées de formation pour expliquer les enjeux écologiques des MAE et rappeler les cahiers des charges à environ 120 exploitants. L'ADBVBB a également réalisé les diagnostics MAE nécessaires à la contractualisation des MAE marais salants, maintien des baisses en eau et entretien des fossés tertiaires. Une partie de ces diagnostics a été déléguée à un prestataire technique, la LPO 85.

L'animatrice Natura 2000 a aussi suivi les curages entrepris dans le cadre de la MAE fossés tertiaires, en partenariat avec les techniciens des syndicats mixtes de marais.

Vers un nouveau projet agro-environnemental

L'ADBVBB a participé à de nombreux groupes de travail pour l'élaboration des MAE Climatiques (MAEC) pour la période 2015-2020. L'ADBVBB et la Chambre d'Agriculture de Vendée ont proposé de co-animer les MAEC et ont déposé en ce sens un nouveau projet agro-environnemental et climatique en octobre 2014 auprès des financeurs.

La partie évaluation devant être renforcée dans le nouveau dispositif, le pôle biodiversité a accueilli un stagiaire pendant 6 mois qui a réfléchi et testé sur un échantillon de parcelles des indicateurs pour les MAE « maintien des baisses en eau » et « entretien des fossés tertiaires ». Il en résulte que des indicateurs de mesure comme le détournement de la surface en eau au GPS ou la hauteur de vase sont facilement mobilisables mais ne rendent pas compte d'une plus-value ou d'un maintien de biodiversité sur la parcelle. Les indicateurs biologiques (couples nicheurs d'oiseaux, plantes patrimoniales) sont quant à eux beaucoup plus difficiles à utiliser pour évaluer la gestion agricole car il n'est pas possible de s'affranchir des facteurs externes (dérangement, gestion des niveaux d'eau, pluviométrie, connectivité des fossés...). Les enquêtes menées auprès des exploitants ont donné des pistes pour améliorer l'animation des MAE et des informations sur les attentes des exploitants.

III.2.2. La mise en œuvre des contrats et de la charte Natura 2000

Les contrats Natura 2000

Les contrats Natura 2000 s'adressent à tous les propriétaires ou gestionnaires de terrains en zone Natura 2000 (collectivités, particuliers, associations...) désireux de mener des travaux de restauration écologique. L'animatrice Natura 2000 accompagne les signataires dans leur démarche (aide administrative, technique et financière, communication) et suit actuellement 11 contrats en cours.

Plusieurs chantiers de travaux ont été réalisés en 2014 en lien avec les contrats plage (mise en défens du haut de plage à Noirmoutier en l'île et la Barre de Monts) ou les contrats de restauration de marais (curage de fossés chez un propriétaire privé, pose d'un panneau d'information sur le marais communal de la Gâtine pour préserver la tranquillité du site).

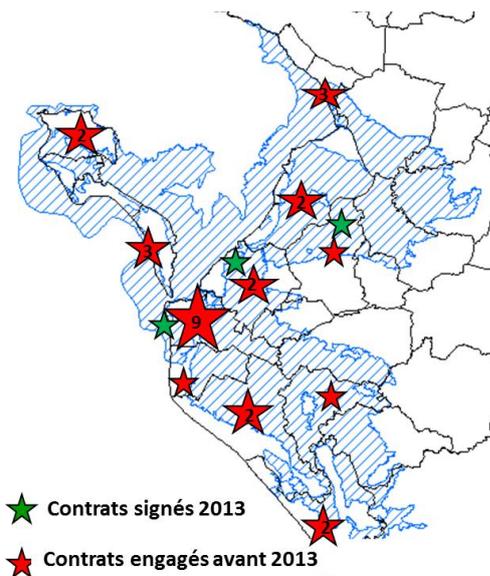


En 2014, 3 demandes de contrats Natura 2000 ont été déposées pour un montant de 10 500 €:

SMAM	Restauration zone Perles	7 283 €
1 privé – St Hilaire	Restauration de marais	1 654 €
1 privé- Machecoul	Restauration de marais	1 627 €

Malheureusement aucun contrat Natura 2000 n'a pu être engagé financièrement en 2014 (pas d'enveloppe financière mobilisable auprès de l'Etat).

Depuis 2003, 35 contrats Natura 2000 pour un montant total de 565 600 € ont été signés dont 16 avec des collectivités. 6 des 10 communes littorales du site Natura 2000 sont engagées dans un contrat de nettoyage raisonné des plages et toutes pratiquent le nettoyage manuel autant que possible.



La charte Natura 2000

Au total, 13 chartes Natura 2000 sont signées avec des propriétaires privés, dont une nouvelle en 2014. 110 ha sont ainsi engagés dans une gestion respectueuse de la biodiversité.

L'animatrice Natura 2000 a proposé l'outil charte à plusieurs chasseurs dans le cadre de l'étude sur la valorisation d'une gestion différenciée des plans d'eau de chasse.

III.2.3. Les études et projets en cours sur le site Natura 2000

L'animatrice Natura 2000 participe au suivi de nombreux projets, études et problématiques sur le territoire : stratégie nationale pour la biodiversité dunes des pays de Monts (CDC Océan Marais de Monts), comité de gestion ENS de Lyarne, RNR Polder de Sébastopol, projet Biotopia, études du Forum des Marais Atlantiques, dossier Bernaches cravants, groupes de travail départementaux espèces invasives...

L'animatrice Natura 2000 accompagne également les porteurs de projet dans le cadre des évaluations des incidences Natura 2000, notamment dans le cadre du projet d'éoliennes offshore.

Zoom sur le projet de référentiel guide du littoral

De nombreux prestataires organisent des sorties de découverte du patrimoine naturel du site Natura 2000, à terre ou en mer. Il est apparu nécessaire de promouvoir et valoriser les bonnes pratiques.

Un groupe de travail, composé de prestataires et de gestionnaires d'espaces naturels, a rédigé un référentiel/label destiné à promouvoir les prestataires qui s'engagent à offrir des prestations de qualité dans un total respect du milieu naturel. Cette labélisation repose sur le respect de critères liés aux diplômes et à l'expérience, à la pédagogie et à la connaissance et au respect de l'environnement.

Il reste à présent à réfléchir au mode de certification d'un tel label et à développer la communication pour promouvoir le label.

II.2.4. Des actions de communication pour faire connaître Natura 2000 et sensibiliser à différents enjeux du site

Zoom sur la sensibilisation des sportifs littoraux aux enjeux environnementaux

Suite au travail du stagiaire sur la sensibilisation des sportifs littoraux aux enjeux environnementaux en 2013, de nombreux supports de communication ont été développés.

Un court film a été diffusé en avril 2014 sur YouTube et sur les sites internet des mairies, offices de tourisme ainsi qu'aux magasins de matériel de sport nautique. Le film a été visionné plus de 1 000 fois en 8 mois.

Un dossier pédagogique a également été remis aux écoles et clubs de pratiquants de sports nautiques du site Natura 2000. L'ADBVB a tenu des stands sur le sujet à la fête de la nature (l'Épine) et à la fête du nautisme (Barbâtre).

Une page internet dédiée à cette problématique est à présent consultable sur le site de l'ADBVB et des articles ont été proposés aux bulletins municipaux. L'information a également été relayée localement dans la presse et à la radio.



Ce projet de sensibilisation se finalisera en 2015 par la réalisation de posters de sensibilisation et l'organisation d'une journée d'information pour les moniteurs sportifs.

Un nouveau projet pour faire connaître la biodiversité du marais

Partant du constat de l'ADBVB ne disposait que de peu d'outils pour répondre aux demandes ponctuelles d'enseignants sur la sensibilisation à la biodiversité du marais, une réflexion a été engagée en partenariat avec l'Ecomusée du Daviaud.

Les deux structures ont tout d'abord mis en commun leurs séquences d'animation et outils de sensibilisation.

Sur la base de l'existant a ensuite été construite une trame d'animation pour un public de scolaire, en intérieur comme en extérieur. Les supports pour l'animation seront à finaliser en 2015 avant de proposer nos interventions aux écoles des communes du site Natura 2000.

Plusieurs autres actions de communication ont été mises en œuvre en 2014.

On peut citer :

- L'édition et la diffusion de 2 000 plaquettes sur la pêche à pied de loisir.
- La tenue d'un stand sur les espèces invasives à Plantes et Nature (Le Perrier).
- La tenue d'un stand à la fête de la nature à l'Epine sur les espèces invasives et le nettoyage des plages.
- La réalisation d'une plaquette d'identification des espèces pour les piégeurs de ragondins (*en cours de finalisation*).
- 7 interventions sur le développement durable à travers l'exemple des MAE pour les 5^{èmes} du collège de Machecoul.
- La présentation des actions Natura 2000 lors des réunions cantonales de l'ADBVB et la réalisation d'une plaquette de présentation des actions menées par l'ADBVB et notamment l'animation Natura 2000, personnalisée pour chaque commune.
- Les interventions auprès d'étudiants (MFR de Challans) et les rencontres d'étudiants.
- Les chantiers de nettoyage manuel des plages en partenariat avec la commune de la Barre de Monts et l'Action Catholique des Enfants.
- L'actualisation régulière du site internet de l'ADBVB (pages Natura 2000 et Actualités) et la diffusion d'une newsletter mensuelle.



IV. AUTRES ACTIVITES

Le dossier Etude Algues vertes Nord-Ouest Vendée

Les services de l'Etat ont sollicité l'ADBVBB pour réaliser une étude d'opportunité, de faisabilité technico-économique, et de définition des modalités de gestion des arrivages d'algues vertes sur le Nord-Ouest de la Vendée. Cette étude a donc été majoritairement financée par l'Etat (DREAL des Pays de la Loire) mais aussi par l'Europe (programme LEADER animé par Vendée des îles) et la commune de Saint Hilaire de Riez.

L'objectif de cette étude était d'optimiser les actions curatives pour le traitement d'éventuels arrivages d'algues vertes sur le littoral (la partie préventive étant l'objet d'une autre étude portée par la DREAL des Pays de la Loire) et de trouver des financements pour pouvoir mettre en œuvre ces actions.

L'étude portait sur l'ensemble des communes littorales vendéennes adhérant à l'ADBVBB (10 communes : voir carte ci-contre). Cette étude ne portait pas sur la Loire-Atlantique car les arrivages d'algues vertes qui se sont produits il y a quelques années n'avaient touché que la partie vendéenne du territoire.



L'étude a été confiée à un groupement de trois prestataires (le Centre d'Etude et de Valorisation des Algues (CEVA), Biomasse Normandie et l'Ineris) et s'est déroulée entre mars et novembre 2014.

La première partie de l'étude a consisté à faire un état des lieux le plus complet possible de la situation :

- un état de l'art des filières existantes, potentielles ou en développement. A l'issue de cette analyse, il s'est avéré que seules les filières épandage et compostage étaient mobilisables pour la problématique « algues vertes » ;
- un état des lieux de la gestion qui est faite actuellement sur chaque commune du secteur d'étude et un bilan des quantités d'algues échouées ces dernières années. Il en ressort des pratiques très variées, en lien avec le fait que les communes sont plus ou moins touchées par des arrivages massifs d'algues, qui sont en partie vertes ou non.

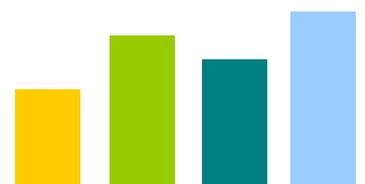
La deuxième partie de l'étude a consisté à comparer différents scénarios de gestion des arrivages massifs d'algues vertes, principalement du point de vue technico-économique.

Les scénarios qui ont été analysés sont les suivants :

- Scénario n°1 : « tout épandage »
- Scénario n°2 : « tout compostage »
 - Scénario n°2A : sur 2 plateformes privées
 - Scénario n°2B : sur une plateforme publique à créer
- Scénario n°3 : solution mixte « épandage/compostage »

A l'issue de l'analyse, le scénario n°1 « tout épandage » est le moins onéreux. Cependant, il présente l'inconvénient de reposer sur une seule solution de gestion et de dépendre de l'acceptation des agriculteurs d'épandre les algues sur leurs terres. Le scénario n°2 dans ses deux variantes présente des coûts très élevés. Le scénario n°3 apparaît comme le plus « sécurisant » car il reposerait sur deux filières de gestion.

La question des subventions liées à la gestion des algues vertes (investissement, fonctionnement) est à l'heure actuelle toujours en suspens.



*ARTHON EN RETZ, BARBÂTRE, BEAUVOIR SUR MER, BOIS DE
CENÉ, BOUIN, BOURGNEUF EN RETZ, CHALLANS,
CHATEAUNEUF, CHAUVÉ, CHÉMÉRÉ, FALLERON, FRESNAY EN
RETZ, FROIDFOND, GRAND'LANDES, LA BARRE DE MONTS, LA
BERNERIE EN RETZ, LA GARNACHÉ, LA GUÉRINTÈRE, LA
PLAINE SUR MER, L'EPINE, LE FENOULLER, LE PERRIER,
MACHÉCOUL, MOUTIERS EN RETZ, NOIRMOUTIER EN L'ILE,
NOTRE DAME DE MONTS, NOTRE DAME DE RIEZ, PAULX,
PORNIC, PRÉFAILLES, SAINT ETIENNE DE MER MORTE, SAINT
GERVAIS, SAINT HILAIRE DE RIEZ, SAINT JEAN DE MONTS,
SAINT MÊME LE TENU, SAINT MICHEL CHEF CHEF, SAINT PÈRE
EN RETZ, SAINT URBAIN, SALLERTAINNE, SOULLANS, TOUVOIS*

